

Arrêté DDETSPP 15 n° 22 ISPPV - 058

**Portant désignation des médecins membres du Conseil Médical du département du Cantal
des agents de la fonction publique État, Hospitalière et Territoriale**

Le Préfet du Cantal, Chevalier dans l'Ordre National du Mérite,

**Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
modifiée ;**

**Vu loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction
publique de l'Etat, modifiée ;**

**Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction
publique territoriale, modifiée ;**

**Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction
publique hospitalière, modifiée ;**

**Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à
l'organisation des Conseils Médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission
aux emplois publics et au régime des congés de maladie des fonctionnaires, modifié par le
décret n° 2022-353 du 11 mars 2022 ;**

**Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier
1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à
l'organisation des Conseils Médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des
congés de maladie des fonctionnaires, modifié par le décret n° 2022-350 du 11 mars 2022 ;**

**Vu le décret n° 88-386 du 19 avril 1988 relatif aux conditions d'aptitude physique et aux
congés de maladie des agents de la fonction publique hospitalière, modifié par le décret n°
2022-351 du 11 mars 2022 ;**

**Vu l'arrêté n° 2021-1224 du 10 septembre 2021 portant modification de la composition du
comité médical départemental du Cantal ;**

**Vu l'arrêté préfectoral n°2022-0553 du 22 avril 2022 portant délégation de signature à
Monsieur Raymond DAVID, Directeur par intérim de la DDETSPP du Cantal à compter du 1er
mai 2022 ;**

SUR proposition du directeur par intérim de la DDETSPP du Cantal ;

.../...

ARRÊTE

Article 1 : Le Conseil Médical Départemental du Cantal est composé comme suit :

PRESIDENT :

Docteur BOUTEILLE Paul, médecin généraliste agréé
31, grand rue
15800 THIEZAC

Titulaires :

Docteur BESOMBES Jean-Jacques, médecin généraliste agréé
Maison de santé
15, Rue de la Vidalie
15130 SANSAC DE MARMIESSE

Docteur PALACH Marlène, médecin généraliste agréé
Centre Hospitalier Henri Mondor
Pôle de santé publique
50, avenue de la République
15000 AURILLAC

Docteur ABID Ahmed, médecin anesthésiste agréé
Centre Médico Chirurgical
83, avenue Charles de Gaulle
15000 AURILLAC

Docteur HAUSERMANN Marie-Hélène, médecin anesthésiste agréé
Centre Hospitalier Henri Mondor
BP 229
15000 AURILLAC

Docteur FONDRINIER Eric, médecin oncologue agréé
Centre Hospitalier Henri Mondor
B.P 229
15000 AURILLAC

Docteur NGUYEN Van Hung, médecin cardiologue agréé
Centre Hospitalier Henri Mondor
BP 229
15000 AURILLAC

.../...

Docteur SAMPAIO PINTO DA RUA Setelio, médecin chirurgien généraliste agréé
Centre Médico Chirurgical
83, avenue Charles de Gaulle
15000 AURILLAC

Docteur MARTI SANCHEZ Joseph, médecin chirurgien généraliste agréé
Centre Médico Chirurgical
83, avenue Charles de Gaulle
15000 AURILLAC

Docteur CHEVALEYRE Amaury, médecin chirurgien maxio facial agréé
20, avenue Gambetta
15000 AURILLAC

Docteur KLOUCHE Abdelhakim, médecin chirurgien orthopédiste agréé
Centre Médico Chirurgical
83, avenue Charles de Gaulle
15000 AURILLAC

Docteur BOUCHAIB Salem, médecin chirurgien orthopédiste agréé
Centre Hospitalier de Saint-Flour
avenue du Docteur Mallet
BP 49
15102 SAINT-FLOUR

Docteur CHEVENET Claude, médecin dermatologique agréé
18, place de l'Hôtel de ville
15000 AURILLAC

Docteur VLADIMIROV Vladimir, médecin gynécologue agréé
Centre Hospitalier de Saint-Flour
avenue du Docteur Mallet
BP 49
15102 SAINT-FLOUR

Docteur ENE Nicolae, médecin interne agréé
Centre Hospitalier de Saint-Flour
avenue du Docteur Mallet
BP 49
15102 SAINT-FLOUR

.../...

Docteur BOUTAA Fayçal, médecin physique et réadaptation agréé
Centre Hospitalier Pierre Raynal
Avenue Pierre Vialard
15110 CHAUDES-AIGUES

Docteur VERRIERE Denis, rhumatologue agréé
18, rue Beauclair
15000 AURILLAC

ARTICLE 2 : Les dispositions de l'arrêté n° 2021-1224 du 10 septembre 2021 sont abrogées.

ARTICLE 3 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Cantal et Monsieur le Directeur par intérim de la direction départementale de l'emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations du Cantal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Aurillac, le 2 juin 2022

Le Directeur par intérim
de la Direction Départementale de
l'Emploi, du Travail, des Solidarités
et de la Protection des Populations



Raymond DAVID